Bénéficiaire assurance vie

Par Sissi59

Merci pour vos réponses

Par contre je n'ai pas de lien de parenté direct, si la banque informe le notaire qu'il existe un contrat et que les frères ne sont pas concernés, le notaire doit-il les en informer ?

J'avais cru comprendre que si ça ne rentre pas dans la succession le notaire n'a pas à dévoiler l'existence de cette assurance et le nom du bénéficiaire. Sachant qu'il n'y a pas d'héritier direct (ni femme ni enfant)

Par Rambotte

Il faut reprendre votre discussion et utiliser "répondre" et pas "poser une question" qui crée une nouvelle discussion.

[url=https://www.forum-juridique.net/famille/succession/heritiers/beneficiaire-assurance-vie-t67680.html]https://www.forum-juridique.net/famille/succession/heritiers/beneficiaire-assurance-vie-t67680.html[/url]

Vous pouvez ensuite supprimer la présente discussion (lien "Supprimer" au premier message de cette seconde discussion en doublon). Attention, ne supprimez pas la discussion d'origine !